

1ère RÉIMPRESSON

Quatrième Session, Dix-septième Parlement, 23 George V, 1932

SÉNAT DU CANADA

BILL A.

Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada
et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferro-
viaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets.

Nouvelle rédaction ordonnée par le Comité sénatorial des
Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Le Très Honorable SÉNATEUR MEIGHEN.

OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI